

Available in English

SANTÉ CANADA	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
		 <p>ADHÉSIF Classe 3 UN1133 G.E. : II</p>

SECTION I. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit : Apprêt Extérieur
Utilisation : Apprêt extérieur utilisé pour application sur les surfaces destinées à recevoir une membrane autocollante.

Numéro de la fiche signalétique : CA U DRU SS FS 016
Numéro de formule : 468.1
Date de révision : 13 mai 2008
Révisée par : Michel Galtier, Responsable Santé et Sécurité
 (800) 567-1492
mgaltier@soprema.ca

Manufacturier : Soprema Canada
 1675, rue Haggerty
 Drummondville (Québec) J2C 5P7
 CANADA
 Tél. : (819) 478-8163

Distributeur : Division Résisto, Soprema Canada
 1675, rue Haggerty
 Drummondville (Québec) J2C 5P7
 CANADA
 Tél. : (819) 478-8408 – 1-887-478-8408

En cas d'urgence :
SOPREMA (8 h 00 à 17 h 00 – Heure de l'Est) : (800) 567-1492
CANUTEC (Canada) (24h.) : (613) 996-6666
CHEMTREC (É.-U.) (24h.) : (800) 424-9300
Centre Antipoison (Québec) : (800) 463-5060

NOTE D'URGENCE!!!

Liquide vert à forte odeur de solvant **ATTENTION!** Ce produit et ses vapeurs sont très inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager vers une source d'allumage (veilleuse et tout objet qui peut produire des étincelles tel qu'un moteur électrique) et provoquer un retour de flammes au point de fuite. Des gaz et des fumées toxiques et/ou irritants peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique.

Ce produit peut irriter la peau, les yeux et les voies respiratoires. Nocif ou fatal si ingéré. En cas d'ingestion, peut pénétrer dans les poumons et causer des dommages. L'inhalation de fortes concentrations de ce produit peut causer une dépression du système nerveux central (SNC) (maux de tête, nausées, étourdissements, somnolence, incoordination, perte de conscience).

SECTION II. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Toluène	108-88-3	60-100	20 ppm	Non établie

SECTION III. EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ*Effets de l'exposition à court terme (aiguë)***INHALATION :**

L'inhalation de vapeurs de toluène peut se produire lors de la manipulation de produit. L'exposition aux vapeurs de toluène au-dessus des limites d'exposition peut causer une irritation des voies respiratoires et une dépression du système nerveux central (maux de tête, étourdissement, nausées, fatigue, confusion et coma).

Toluène :

Le principal effet de l'inhalation de vapeurs de toluène est sur le système nerveux central (SNC). Les symptômes sont reliés à la concentration de l'exposition. À environ 50 ppm, une légère somnolence et des maux de tête ont été rapportés. Une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires est survenue entre 50 et 100 ppm. Des concentrations d'environ 100 ppm ont causé de la fatigue et des vertiges; à plus de 200 ppm a causé des symptômes similaires à un état d'ébriété, des engourdissements et des nausées; à plus de 500 ppm a causé une confusion mentale et une incoordination. À des concentrations plus élevées (évaluées à 10000 ppm) une plus grande dépression du système nerveux central peut résulter en perte de connaissance et décès. Les plus sérieuses incidences de l'exposition sont survenues lorsque la vapeur s'est accumulée dans des espaces restreints. Dans deux cas d'exposition aiguë au travail, il n'y a eu aucun trouble sanguin, dommage au foie ou aux reins. Des sources historiques d'effets sur le sang causés par le toluène sont plus probablement dus à la contamination au benzène. Des effets sur le foie et les reins, en plus de troubles cardiaques, ont été rapportés dans des cas d'abus de solvants (sniffer de la colle). Une défaillance réversible des reins a résulté d'une grave exposition au travail dans une usine de peintures. (1)

CONTACT AVEC LA PEAU :

Des contacts fréquents et prolongés peuvent détruire la pellicule grasseuse de la peau et causer des rougeurs, des irritations et des dermatites.

Toluène :

Le toluène est un irritant modéré pour la peau, basé sur des études sur les animaux. Le contact prolongé est plus irritant dû à l'action de dessèchement du solvant et une dermatite (peau rouge, sèche) peut en résulter. (1)

CONTACT AVEC LES YEUX :

Les vapeurs peuvent causer une irritation des yeux avec des larmoiements, de l'inconfort, des rougeurs et de la douleur. Le contact des yeux avec le produit peut causer des irritations modérées.

Toluène :

Le toluène est un irritant léger pour les yeux, basé sur des études sur les animaux. Une exposition très courte (3 à 5 minutes) à la vapeur a causé une légère irritation aux yeux à 300 ppm. De plus longues expositions (6 à 7 heures) à des concentrations au-dessus de 100 ppm ont aussi causé une légère irritation. Des changements de la vision, par exemple, acuité réduite, et vision des couleurs supprimée, ont été documentés suivant une exposition à des solvants mélangés. Il n'est pas possible d'attribuer ces effets directement au toluène. (1)

INGESTION :

Il est peu probable que des quantités toxiques de ce produit soient ingérées lors de la manipulation et de l'utilisation normale du produit. Si une quantité significative du produit était ingérée, les symptômes comme ceux décrits pour l'inhalation pourraient se produire. Ce produit peut causer de l'irritation, des brûlures de la bouche et de la gorge et des douleurs abdominales. Le produit peut être aspiré (inhalé) dans les poumons pendant l'ingestion ou le vomissement. L'aspiration, même de petites quantités, peut avoir comme conséquence une accumulation de fluide dans les poumons, menaçante pour la vie. De graves dommages aux poumons (œdème), des difficultés respiratoires, l'arrêt cardiaque et la mort peuvent en résulter. (1)

Toluène :

Le toluène est facilement absorbé par ingestion produisant une dépression du SNC. Les symptômes seront semblables à ceux décrits pour l'inhalation. Le toluène peut être aspiré, ce qui consiste en l'inhalation d'un produit chimique dans les poumons, durant l'ingestion ou le vomissement. Une irritation grave aux poumons, dommages aux tissus pulmonaires et le décès peuvent en résulter. L'ingestion d'environ 60 ml (2 oz) de toluène a été fatale à un adulte en 30 minutes dans un cas rapporté. Les auteurs déclarent que la cause probable de décès était la dépression du système nerveux central. Cependant, il est possible que le toluène ait été aspiré et que le décès ait été causé par l'aspiration. L'ingestion n'est pas une source typique d'exposition au travail. (1)

ABSORPTION CUTANÉE :**Toluène :**

Le toluène liquide est absorbé lentement par la peau. Toutefois, des effets nocifs ne sont pas attendus par cette source d'exposition. En dépit de l'utilisation très répandue du toluène, il n'y a aucun rapport sur la sensibilisation de la peau. (1)

*Effets de l'exposition à long terme (chronique)***SYSTÈME NERVEUX :****Toluène :**

De nombreuses études sur des imprimeurs de rotogravure, de peintres et de travailleurs de nattes caoutchoutées avec une exposition chronique au toluène sont peu concluantes à propos de dommage au système nerveux central (SNC). Quelques études rapportent des changements tels que perte de mémoire, perturbations du sommeil, perte d'habileté à se concentrer, ou incoordination, tandis que d'autres ne rapportent aucun effet. De récentes études utilisant des tests neurocomportementaux sensibles ont montré des effets sur les travailleurs exposés mais dans un cas comme dans l'autre le dommage sur le SNC n'est pas clair. (1)

SECTION III. EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

ORGANES CIBLES :

Toluène :

La plupart des études rapportant des dommages aux reins sur des personnes résultent d'abus de solvant (par exemple : sniffer de la colle). Ces expositions extrêmes ne sont pas pertinentes à des situations au travail. Dans des études épidémiologiques sur des travailleurs exposés à long terme à des niveaux jusqu'à 200 ppm, il n'y avait pas d'évidence claire de dommage aux reins. L'exposition au travail jusqu'à 500 ppm, le toluène n'a pas été associé aux effets sur le foie. Il y a quelques évidences qui suggèrent que l'exposition à long terme au toluène peut affecter l'ouïe. Cependant, l'information limitée disponible ne permet pas de tirer de conclusion. Bien que des changements mineurs dans les paramètres sanguins ont été observés, il est généralement accepté que le toluène ne cause aucun trouble significatif au sang. (1)

CANCÉROGÉNÉCITÉ :

Toluène :

Il y a eu plusieurs études sur des humains qui ont examiné la relation possible entre l'exposition au toluène et le cancer. Dans aucune étude, la plupart des cancers n'étaient pas significativement associés à l'exposition au toluène. La mortalité due au cancer de l'estomac, le taux de cancer des poumons et les cancers colorectaux ont été évalués dans quelques études, mais pas d'autres. Considérant les nombreuses expositions dans la plupart des études et les inconstances dans les conclusions, il n'est pas possible de conclure que l'exposition au toluène est associée au cancer chez l'humain. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a conclu qu'il y a une évidence insuffisante pour la cancérogénicité du toluène chez l'humain. Il y a une évidence suggérant la faible cancérogénicité du o-toluène chez les animaux expérimentaux. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a conclu que ce produit chimique ne peut être classé comme cancérigène chez l'humain (Groupe 3). L'Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH) a désigné ce produit chimique comme non classable comme cancérigène chez l'humain (A4). Le Programme national de toxicologie (NTP) des États-Unis n'a pas listé ce produit chimique dans son rapport sur les cancérigènes. (1)

TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ :

Toluène :

Le toluène représente un risque de toxicité sur le développement, basé sur l'information obtenue d'études sur des animaux. La fœtotoxicité (poids fœtal réduit), les effets sur le comportement (effets sur l'apprentissage et la mémoire) et perte de l'ouïe (chez les mâles) ont été observés chez la progéniture de rats exposés par inhalation à 1200 ou 1800 ppm de toluène. Ces effets ont été observés en l'absence de toxicité maternelle. Une revue détaillée du toluène et son potentiel à causer tératogénéicité / embryotoxicité dans des situations au travail a été publiée. Cette revue conclut que bien que plusieurs études au travail ont évalué l'exposition générale au solvant et des conséquences sur la grossesse, peu d'études ont examiné spécifiquement l'exposition au toluène. La plupart de ces études ont impliqué l'exposition aux solvants en général ou à certaines classes de solvants, avec l'exposition au toluène adressée comme une co-exposition ou identifiée comme une exposition commune dans un sous-groupe. Des résultats de rapport incluaient l'avortement spontané (fausse couche) et la tératogénéicité (malformations congénitales). Six études ont examiné l'association de l'exposition au toluène avec les avortements spontanés. Quatre des six études ont été exécutées sur des groupes similaires de travailleurs finlandais par le même groupe de chercheurs, ce qui peut réduire la confiance totale dans les conclusions. En dépit de cela et d'autres limitations (par exemple : biais de rappel, expositions multiples aux produits chimiques), ces études fournissent l'évidence suggérant qu'il peut y avoir une association entre l'exposition au toluène et la possibilité d'avortements spontanés. Néanmoins, des recherches supplémentaires sont requises avant qu'il soit possible de conclure qu'il y a une relation causale entre l'exposition au toluène et une incidence augmentée d'avortements spontanés. Une étude a rapporté une incidence augmentée de malformations (rénale - urinaire et gastro-intestinale) chez les enfants nés de femmes avec un historique d'exposition aux solvants aromatiques, particulièrement le toluène. Cependant, il n'est pas possible de tirer des conclusions de cette étude au sujet du toluène, parce que les résultats spécifiques au toluène sont basés sur un très petit nombre de travailleurs qui étaient exposés à de multiples produits chimiques. Des résultats au sujet de la tératogénéicité potentielle du toluène chez les humains se sont aussi présentés dus aux effets (habituellement rénaux / urinaires) rencontrés dans des cas d'abus de solvants (sniffer de la colle). Ces expositions extrêmes au toluène, autant que d'autres facteurs confondants tels que l'abus du tabac et de l'alcool, ne sont pas pertinents aux situations au travail. (1)

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION :

Toluène :

Aucune conclusion ne peut être tirée basée sur l'information disponible chez l'humain. Les effets sur la reproduction n'ont pas été observés dans les études chez les animaux. Une revue sur le toluène et son potentiel de causer la toxicité sur la reproduction chez les travailleurs a été publiée. Trois études transversales ont évalué la fertilité chez des femmes exposées au toluène ou chez des épouses d'hommes exposés. Aucune conclusion ne peut être tirée basée sur ces études, dû aux limitations telles que biais de sélection, biais de rappel, et le fait que les travailleurs étaient exposés à d'autres produits chimiques potentiellement nocifs. Une autre étude suggère que la fonction menstruelle n'est pas affectée par l'exposition au toluène. Un autre rapport décrit l'atrophie testiculaire et une réduction de la spermatogénèse chez un homme qui a abusé du toluène pendant 10 ans. Cette situation d'exposition extrême n'est pas pertinente aux expositions en milieu de travail. (1)

MUTAGÉNÉCITÉ :

Toluène :

Les résultats des études disponibles chez l'humain ne sont pas concluants. Des résultats positifs et négatifs ont été obtenus dans des études chez l'humain, mais aucune étude n'a été menée avec l'exposition au toluène seulement, ou avec un contrôle adéquat des autres facteurs. Des résultats positifs ont été obtenus dans quelques études utilisant des animaux vivants, mais les études ont soit utilisé une source non pertinente d'exposition (intra-péritonéale) ou soit il n'y avait pas suffisamment de détails disponibles pour l'évaluation. (1)

SECTION III. EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

SUBSTANCES SYNERGIQUES :

Toluène :

L'exposition à d'autres solvants tels que benzène, xylène et éthanol (alcool) ralentit le taux d'élimination du toluène dans le corps, augmentant ainsi la toxicité du toluène. (1)

ACCUMULATION POTENTIELLE :

Toluène :

Le toluène est facilement absorbé par inhalation ou ingestion et a tendance à se déposer plus sur des tissus gras ou qui ont une riche alimentation en sang (par exemple : cerveau, foie, reins, gras). Il n'y a pas d'évidence d'accumulation chez les rats avec une exposition par inhalation répétée à 300 ppm. Le toluène est métabolisé dans le foie et sécrété par les reins dans l'urine. Il peut aussi être expiré inchangé. (1)

SECTION IV. PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU :

Retirer les vêtements contaminés. Laver à fond la région affectée avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX :

Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

INHALATION :

En cas d'inhalation de gaz ou de vapeurs, évacuer la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la respiration cesse, donner la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux.

INGESTION :

Ne pas provoquer le vomissement. Communiquer immédiatement avec un centre antipoison. En cas de vomissement, faire pencher la victime vers l'avant pour éviter l'aspiration des vomissements dans les poumons. Maintenir la victime au repos et appeler immédiatement un médecin.

SECTION V. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFLAMMABILITÉ : Liquide inflammable, Classe 1B (NFPA)

EXPLOSIBILITÉ : Sensibilité aux chocs : Non
Sensibilité aux décharges électrostatiques : Peut accumuler l'électricité statique lors du transvasement.

POINT D'ÉCLAIR : -3°C (ASTM D93)

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ : 480°C (toluène)

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR : (% en volume) 1,2 – 7,1 (toluène)

RISQUES D'INCENDIES ET D'EXPLOSION :

Ce produit et ses vapeurs s'enflamment facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes. Les vapeurs de ce produit peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flammes au point de fuite ou jusqu'au(x) contenant(s) ouvert(s). Le produit peut exploser ou s'enflammer en présence d'oxydants forts. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

PRODUITS DE COMBUSTION :

Des fumées ou des gaz toxiques et/ou irritants peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique du produit. Les contenants vides soumis à des températures élevées peuvent aussi dégager des gaz ou fumées toxiques et/ou irritants : CO, CO₂, aldéhydes, cétones, acroléine, composés halogénés.

INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU :

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, approuvé par les normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Toujours rester éloigné des contenants lors de l'incendie considérant le risque élevé d'explosion. Arrêter la fuite avant de tenter d'éteindre le feu. Si la fuite ne peut être arrêtée et s'il n'y a pas de risques dans la région avoisinante, laisser le feu brûler. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.

MOYENS D'EXTINCTION :

Mousse anti-alcool ou universelle, poudre chimique sèche, CO₂, sable. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace puisque le produit a un point d'éclair très bas.

SECTION VI. MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

FUITES / DÉVERSEMENTS :

Ventiler le secteur. Revêtir les équipements de protection appropriés pendant le nettoyage. Éliminer toutes les sources d'ignition. Fermer la source de la fuite si la manœuvre peut être effectuée de façon sécuritaire. Contenir la fuite. Absorber avec une matière inerte, comme du sable ou de la terre. Ramasser le produit à l'aide d'une pelle ou d'un balai anti-étincelles. Déposer dans un contenant qui se referme. Refermer le contenant et entreposer dans un endroit ventilé jusqu'à ce qu'il soit disposé. Ne pas toucher ou marcher dans le produit déversé. Laver le secteur du déversement avec de l'eau et du savon. Empêcher les résidus de lavage de pénétrer dans les conduites d'eau, les égouts, les sous-sols et les espaces restreints. Disposer du matériel récupéré selon les normes environnementales de votre localité.

SECTION VII. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION :

Ce produit et ses vapeurs sont très inflammables et toxiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer la brume, les vapeurs et les poussières. Bien se laver les mains après manipulation. Avant la manipulation du produit, il est important de s'assurer que les recommandations sur le contrôle de la ventilation ainsi que sur les équipements de protection personnelle soient suivies. Les personnes travaillant avec ce produit devraient être formées sur les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation. Éliminer toutes les sources d'ignition (étincelles, flammes et surfaces chaudes). Garder éloigné de la chaleur. Mettre à la terre les contenants lors du transvasement pour éviter l'accumulation d'électricité statique. Refermer hermétiquement tous les contenants partiellement utilisés. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

ENTREPOSAGE :

Entreposer les contenants à l'écart de toute source de chaleur ou d'ignition dans un endroit frais, bien ventilé et à l'abri du soleil. Garder les lieux d'entreposage libres de toutes matières combustibles. Interdire de fumer près des lieux d'entreposage. Entreposer le produit à l'écart des substances incompatibles. Entreposer ce produit inflammable conformément aux codes d'incendie et de bâtiments ainsi qu'à toutes réglementations en matière de santé et sécurité. Le lieu d'entreposage devrait être clairement identifié, libre de toute obstruction et accessible au personnel formé et entraîné seulement. Inspecter périodiquement les lieux en cas de fuite ou de dommages. Avoir les extincteurs appropriés et des absorbants en cas de fuite près des lieux d'entreposage. Inspecter tous les contenants pour s'assurer qu'ils sont bien étiquetés.

SECTION VIII. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

MAINS :	Porter des gants en polyalcool de vinyle (PVA) ou en viton.
RESPIRATOIRE :	Si le TLV est dépassé, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes.
YEUX :	Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes aux normes.
AUTRES :	Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.
CONTRÔLE DES VAPEURS :	Des échappements doivent être prévus en quantité requise pour maintenir le niveau des vapeurs et des poussières sous les limites recommandées.

SECTION IX. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE :	Liquide
ODEUR ET APPARENCE :	Liquide vert à forte odeur de solvant
SEUIL DE L'ODEUR :	2-40 ppm (toluène)
DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :	3,1 (toluène)
TAUX D'ÉVAPORATION (acétate N'Butyle = 1) :	2,24 (toluène)
POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) :	111°C (toluène)
POINT DE CONGÉLATION :	-95°C (toluène)
DENSITÉ (H₂O = 1) :	0,90 kg/L
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C) :	Insoluble
CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILES (C.O.V.) :	644 g/L
VISCOSITÉ :	1000 centipoises (Visco Brookfield LVT)

SECTION X. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ :	Ce matériel est stable.
CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ :	Éviter la chaleur excessive.
INCOMPATIBILITÉ :	Agents oxydants et réducteurs puissants, bases, composés halogénés.
PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION :	Aucun
POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE :	Non

SECTION XI. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES TOXICOLOGIQUES :

<i>Toluène</i> : (1)	CL50 (inhalation, rat, 4 heures) :	7 350 ppm
	DL50 (oral, rat) :	2 600 – 7 500 mg/kg
	DL50 (peau, lapin) :	12 225 mg/kg

SECTION XI. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets sur l'exposition à court terme (aiguë)

INHALATION :

Toluène :

Le principal effet du toluène est sur le système nerveux central (SNC). Des études chez les rats ont démontré qu'une concentration jusqu'à approximativement 1000 ppm a causé de l'excitation et une hausse de l'activité. À approximativement 2000 ppm, il y a dépression du SNC avec fatigue, incoordination et inconscience. Le décès à de plus fortes concentrations provient de défaillance respiratoire. Des études chez des animaux ont indiqué que le toluène n'est pas directement toxique pour le système cardiovasculaire. Le rétablissement est rapide suite à la cessation d'exposition. Des études indiquent aucun dommage permanent sur les systèmes du corps. Des études chez des rats ont démontré la perte de l'ouïe à de hautes fréquences suivant l'exposition au toluène par inhalation (seuil de concentration entre 700 et 1000 ppm) et oralement (620 mg/kg/jour pendant 4 semaines). Cet effet a aussi été observé chez une lignée de souris qui avait une prédisposition génétique à la perte de l'ouïe. (1)

IRRITATION DES YEUX :

Toluène :

Le toluène est un irritant léger pour les yeux. Dans un test conforme au OCDE, l'application de 0,1 ml de toluène non dilué produit une irritation nulle à légère chez les lapins. L'application de 0,1 ml de toluène non dilué dans un autre test de protocole conforme au OCDE a produit une légère irritation chez les lapins. L'application de 0,005 ml d'un excédent d'une solution de 40% de toluène a causé des dommages graves aux yeux des lapins. Ces résultats ne correspondent pas aux rapports qui ont utilisé du toluène non dilué pour les tests conformes au OCDE. Les résultats de cette étude sont donc discutables. (1)

IRRITATION DE LA PEAU :

Toluène :

Le toluène est un irritant modéré pour la peau. Dans un test conforme au OCDE, l'administration de 0,5 ml de toluène non dilué en contact avec la peau, sous un couvercle semi-occlusif, pendant 4 heures a produit une irritation modérée chez les lapins. Un autre test conforme au OCDE a montré une légère irritation chez les lapins suite à l'application de 0,5 ml de toluène non dilué pendant 4 heures. Il n'y a pas d'information suffisante pour évaluer correctement les résultats de ces tests. D'autres tests de protocoles ont montré une irritation modérée sur la peau intacte et éraflée, avec une exposition prolongée (23 heures), et dans une étude qui ne rencontre absolument pas les directives de OCDE. L'application de 0,5 ml de toluène non dilué pendant 4 heures, sur la peau intacte et éraflée, a produit une irritation modérée chez les lapins. L'application de 0,5 ml de toluène non dilué pendant 23 heures, sur la peau intacte et éraflée, a produit une irritation modérée chez les lapins. L'application de 0,01 ml de toluène non dilué a produit une irritation modérée chez les lapins. (1)

Effets de l'exposition à long terme (chronique)

INHALATION :

Toluène :

L'inhalation quotidienne par des rats de concentrations de toluène en-dessous de 400 ppm pendant jusqu'à 24 mois n'a eu comme conséquence aucune toxicité significative. L'évidence pour la neurotoxicité chronique du SNC est peu concluante. Les nombreuses études sur les rats et les souris ont montré une performance réduite sur quelques tests neurocomportementaux mais pas d'autres, pendant et après les expositions d'inhalation de toluène (habituellement plus élevées que 500 ppm). Là où des tests ont été répétés après une période sans exposition, la plupart des résultats étaient les mêmes que les contrôles. La signification des changements mineurs dans les cellules du cerveau ou dans les tests comportementaux n'est pas connue. (1)

INGESTION :

Toluène :

Aucune toxicité significative n'a été observée après l'administration orale jusqu'à 590 mg/kg à des rats femelles jusqu'à une durée de 6 mois (1)

CANCÉROGÉNÉCITÉ :

Toluène :

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a conclu qu'il n'y avait aucune évidence suffisante pour la cancérogénicité du toluène chez les animaux expérimentaux. Le toluène n'était pas cancérigène chez les souris et les rats exposés par inhalation jusqu'à 1200 ppm pendant 24 mois. (1)

TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ :

Toluène :

Le toluène cause des effets sur le développement des animaux, basés sur la fœtotoxicité (poids fœtal réduit), les effets comportementaux (effets sur l'apprentissage et la mémoire) et la perte de l'ouïe (chez les mâles) observés dans la progéniture des rats exposés par inhalation à 1200 ou 1800 ppm de toluène. On a observé ces effets en l'absence de toxicité maternelle. Des rats (16/groupe) ont été exposés à 1800 ppm de toluène ou d'air propre les jours 7-20 de grossesse. La dose a été visée pour ne pas provoquer la toxicité marquée chez les mères et aucune toxicité n'a été observée. La fœtotoxicité, comme démontrée par le poids réduit à la naissance, a été observée chez la progéniture. Des différences dans la performance dans un test comportemental destiné à mesurer l'apprentissage et la mémoire (le test de labyrinthe d'eau de Morris) ont été observés, spécialement dans la progéniture femelle. Il y a une légère tendance vers la perte de l'ouïe chez la progéniture mâle exposée. Cet effet était statistiquement significatif à 8 kHz. Dans une étude relative, des rats (18 exposés / 14 contrôles) ont été exposés à 1200 ppm de toluène du jour 7 de grossesse au jour postnatal 18 (35 jours). Encore, la dose a été visée pour ne pas provoquer la toxicité marquée chez les mères et aucune toxicité n'a été observée. Une réduction statistiquement significative du poids à la naissance a été observée chez la progéniture née de mères exposées. Développement des réflexes retardé, activité motrice accrue à court terme et réductions significatives de l'apprentissage et de la mémoire [tels que mesurés par la performance du test de labyrinthe de Morris (spécialement chez les femelles)] ont été observés. Les effets sur l'apprentissage et la mémoire ont persisté après l'exposition terminée (3,5 mois). On a également observé la fonction réduite de l'ouïe et cet effet était statistiquement significatif chez les mâles à 16 mHz.

SECTION XI. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TÉRATOGENICITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ :

Toluène : (suite)

De nombreuses autres études ont évalué les effets potentiels du toluène sur la progéniture des rats, des souris ou des lapins suivant principalement l'exposition par inhalation. Dans une étude bien menée, on a observé aucun effet sur la progéniture des lapins exposés à 30, 100 ou 300 ppm ou à 100 ou 500 ppm pendant les jours 6-18 de grossesse. La toxicité maternelle n'a pas été observée. Dans une étude non publiée, on a observé la fœtotoxicité (poids fœtal réduit) chez la progéniture de rats exposés à 2000 ppm pendant 80 jours avant l'accouplement par lactation. On a observé la toxicité maternelle (poids corporel réduit) à 2000 ppm. Dans d'autres études où on a observé la toxicité maternelle, le poids fœtal réduit et la mortalité accrue chez la progéniture ont été rapportés. D'autres études ont eu des limites significatives comprenant des régimes d'exposition continue, manque d'évaluation statistique des données et aucune évaluation ou incomplète de la toxicité maternelle. (1)

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION :

Toluène :

On n'a observé aucun effet nuisible sur la reproduction dans plusieurs études sur des rats et des souris, même à des expositions maternellement toxiques. Deux générations de souris exposées par intermittence par inhalation à 2000 ppm (6 heures/jour, 7 jours/semaine) n'ont eu aucun effet sur la reproduction. (1)

MUTAGÉNICITÉ :

Toluène :

Il n'y a aucune information suffisante disponible pour conclure que le toluène est mutagénique. Il y a évidence que le toluène peut endommager les chromosomes in vivo lorsque administré aux souris par injection, bien que des résultats contradictoires aient été obtenus et cette source d'exposition n'est pas considérée pertinente aux situations de travail. Des résultats négatifs ont été obtenus suite à l'administration orale. Il y a un rapport de résultats positifs (aberrations chromosomiques) dans les cellules de moelle des rats exposés par inhalation. Des détails insuffisants en anglais sont disponibles pour évaluer ce rapport. Des résultats positifs et négatifs ont été obtenus dans des tests utilisant des cellules mammaliennes cultivées. Des résultats négatifs ont été obtenus dans des tests utilisant des bactéries. Des résultats positifs et négatifs ont été obtenus sur des mouches à fruit. (1)

SECTION XII. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX :

Empêcher l'eau d'incendie de s'infiltrer dans les égouts pluviaux ou sanitaires, les lacs, les rivières, les ruisseaux ou les voies d'eau publiques. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Les réglementations provinciale, fédérale et/ou d'autres agences peuvent exiger d'être mises au courant de l'incident. La zone du déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou selon la satisfaction des autorités. Ce produit peut être dommageable pour la vie aquatique.

SECTION XIII. ÉLIMINATION DU PRODUIT

ÉLIMINATION DU PRODUIT :

Ce produit est considéré comme matière dangereuse. Consulter les autorités locales, provinciales, territoriales ou d'états pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière est également reconnue comme déchet dangereux par le RCRA (É.-U.); l'élimination doit donc suivre la réglementation de l'EPA. Ne pas jeter avec les ordures ménagères ou dans les égouts.

SECTION XIV. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

NOM DU PRODUIT : Apprêt Extérieur	NIP : UN 1133
CLASSIFICATION (TMD - DOT) : Classe 3	APPELLATION RÉGLEMENTAIRE : Adhésif
LES CONTENANTS SONT CONFORMES AUX NORMES : Canada : CAN / CGSB-43.150-97 États-Unis : CFR 49 parts 100 à 199	GROUPE D'EMBALLAGE : II

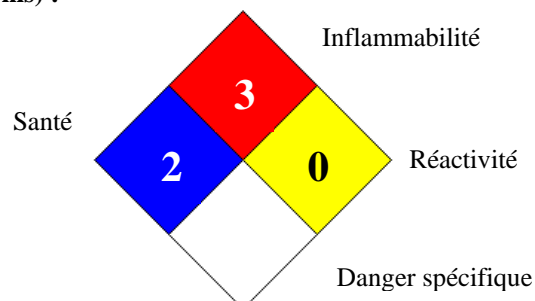
SECTION XV. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT : Classe B2 : Liquide inflammable (point d'éclair inférieur à 37,8°C).
 Classe D2A : Matières très toxiques ayant d'autres effets (toluène a des effets tératogènes et embryotoxiques).
 Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets (toluène a des effets irritants).
LIS : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS – Canada).
TSCA : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).

HMIS (États-Unis) :

2	SANTÉ
3	INFLAMMABILITÉ
0	RÉACTIVITÉ
B	ÉQUIPEMENT PROTECTEUR

NFPA (États-Unis) :



SECTION XVI. RENSEIGNEMENTS DIVERS

Glossaire :

ACGIH :	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ANSI :	American National Standards Institute
ASTM :	American Society for Testing and Materials
CAS :	Chemical Abstract Services
CFR :	Code of Federal Regulations (États-Unis)
CIRC :	Centre international de recherche sur le cancer
CSA :	Association Canadienne de Normalisation
CL50 :	Concentration d'une substance dans l'air qui cause la mort d'au moins 50% d'une population animale définie.
DL50 :	Dose d'une substance qui, lorsque administrée par une voie d'entrée définie sur un essai animal, cause la mort d'au moins 50% de cette population animale définie.
DOT :	Department of Transportation (États-Unis)
EPA :	Environmental Protection Agency (États-Unis)
HMIS :	Hazardous Material Information System
LIS :	Liste intérieure des substances (Canada)
NFPA :	National Fire Protection Association
NIOSH :	National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)
NTP :	National Toxicology Program (États-Unis)
OSHA :	Occupational Safety & Health Administration (États-Unis)
RCRA :	Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)
RTECS :	Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
SIMDUT :	Système d'informations sur les matières dangereuses utilisées au travail
TMD :	Transport des marchandises dangereuses (Canada)
TLV-TWA :	Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps
TSCA :	Toxic Substances Control Act

Référence :

(1) CHEMINFO (2007) Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, Hamilton (Ontario) Canada

Fiche préparée par : Michel Galtier
Pour plus de renseignements : SOPREMA Canada 1800-567-1492

Les fiches signalétiques de RESISTO sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.resisto.ca>

Justification de la mise à jour :

- Resisto a été supprimé du nom du produit.
- Ajout d'un symbole sous Santé Canada.
- Modification des symboles Équipement protecteur (HMIS) et Danger spécifique (NFPA). (Section XV)

Cette fiche signalétique a été formulée en vertu de la norme ANSI Z400.1 (États-Unis), de la norme 29 CFR Part. 1910-1200 d'OSHA (États-Unis) et du règlement DORS/88-66 du SIMDUT (Canada).

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ces sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

Codes à barres :

Apprêt Extérieur :

6 23680 65745 8

6 23680 65751 9

6 23680 65755 7